

Québec, le 14 février 2008

Monsieur Ghislain Bélanger
Responsable de l'environnement
Ville de Repentigny
435, boul. Iberville
Repentigny (Québec) J6A 2B6

**Objet : Projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement technique de Lachenaie
 (secteur nord)**

Monsieur,

À la suite de la première partie de l'audience publique concernant le projet mentionné, la commission d'enquête et d'examen chargée du dossier désire obtenir des renseignements complémentaires à cette fin.

Les différentes études sur le climat sonore réalisées par le promoteur de 2005 à aujourd'hui constatent que les limites sur le bruit du Règlement municipal 44 sont respectées dans la plupart des cas. La commission désirerait connaître votre avis à ce sujet.

Par ailleurs, dans les cas où il y a eu des dépassements des limites, quelles ont été les interventions de la ville? La commission désirerait recevoir une copie de votre règlement sur le bruit ainsi qu'une courte explication du calcul servant à déterminer votre limite « émergente » en utilisant un exemple type afin de faciliter la compréhension de ce critère.

Veillez trouver, annexées à la présente, des questions soumises par les citoyens. La commission souhaite recevoir les réponses d'ici le 22 février prochain compte tenu de la deuxième partie de l'audience débutant le 3 mars 2008.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à cette demande et vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos meilleurs sentiments.

Il est également possible que d'autres questions vous soient acheminées ultérieurement au cours de la période du mandat.

Renée Poliquin
Coordonnatrice du secrétariat
de la commission

p.j.

Questions des participants

1. La ville de Repentigny a eu à décontaminer des terrains où était situé son garage municipal ou son éco-centre.
 - Quel est le nombre de mètres cube de sols contaminés qui ont été excavés dans l'un ou l'autre des cas mentionnés précédemment ?
 - Quel est le coût total engendré par l'excavation des sols contaminés, leur disposition et leur traitement ?

2. La Ville a mis en place un système de cueillette des matières vertes et donne occasionnellement des sessions pour le compostage domestique. Quel est le coût du bac de compostage ? Quel est le coût unitaire du contrat de cueillette des matières vertes sachant qu'il était d'environ 15\$ par propriété avant la signature du nouveau contrat avec EBI ? Pourquoi un crédit de taxes n'est-il pas octroyé à ceux qui font leur propre compost ?